

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

I. LE CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE SOCIO-CULTUREL ET ECONOMIQUE DU SENEGAL

- 1.1. Le contexte démographique
- 1.2. Le contexte socio-culturel
- 1.3. Le contexte économique

II. LE BILAN DE L'EXECUTION DU 1er PAIP

- 2.1. Les acquis du premier programme d'actions et d'investissements
- 2.2. Les contraintes rencontrées dans la mise en oeuvre du premier programme d'actions et d'investissements

III. CONTENU DU PAIP

- 3.1. Méthodologie d'élaboration du PAIP

IV. JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DU 2ème PROGRAMME D'ACTIONS ET D'INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES EN MATIERE DE POPULATION

- 4.1. Justifications du Programme d'Actions et d'Investissements
- 4.2. Les objectifs du programme d'actions et d'investissements

V. PRESENTATION DES SOUS - PROGRAMMES

- 5.1. Présentation du sous-programme : Population et Stratégies de développement
- 5.2. Présentation du sous-programme : IEC/Plaidoyer
- 5.3. Présentation du sous-programme : Santé de la reproduction, Santé sexuelle, Planification familiale

VI. COORDINATION DE LA MISE EN OEUVRE

- 6.1. Mécanismes de coordination
- 6.2. Coordination intersectorielle
- 6.3. Coordination intra-sectorielle

CONCLUSION

AVANT-PROPOS

L'adoption d'une Déclaration de politique de population, le 28 avril 1988, traduisait la volonté du Gouvernement de prendre en compte les variables démographiques dans toutes les stratégies et politiques de développement.

En effet, les problèmes de population n'apparaissent pas seulement comme des contraintes ou des variables exogènes, mais constituent des problèmes de développement qu'il convient de traiter comme tels.

A cette fin, la Déclaration de politique de population offre à tous les acteurs publics et privés, un cadre global de référence et d'action. Elle permet également une meilleure coordination des actions.

L'élaboration et la mise en oeuvre d'un premier Programme d'Actions et d'Investissements Prioritaires en matière de Population (1991-1996), illustraient la détermination du Gouvernement à traduire en actes concrets, cette volonté.

La résolution des problèmes de population est un combat de longue haleine, qui participe du développement de toute la Société.

Aussi le Gouvernement après les résultats importants enregistrés par la mise en oeuvre du premier Programme d'Actions et d'Investissements Prioritaires en matière de Population (PAIP), et tirant au mieux les conséquences des leçons apprises a voulu se doter d'un second programme d'actions et d'investissements en matière de population, aux fins de conforter les résultats importants enregistrés.

Ce présent programme d'actions et d'investissements qui couvre la période 1998-2002, constitue une composante essentielle du Programme National de population, lequel, outre le PAIP comprend tous les autres projets en matière de population, en cours d'exécution au niveau national.

Son ambition ultime s'inscrit dans le cadre des objectifs généraux de la Déclaration de Politique de Population, en particulier celui relatif à l'amélioration des conditions de vie de la population.

Le présent PAIP est articulé autour de trois (3) sous-programmes principaux couvrant les domaines aussi essentiels que les interrelations Population - Développement, la santé de la reproduction et la planification familiale et enfin l'information, l'éducation et la communication, y compris des activités de plaidoyer en matière de population.

I. LE CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE SOCIO-CULTUREL ET ECONOMIQUE DU SENEGAL

1.1. Le contexte démographique

Selon le recensement de 1988, la population du Sénégal s'élève à 6.931.808 hbts. Elle est estimée en 1997 à 8.802.304 hbts. Avec un taux d'accroissement intercensitaire de 2,7%, cette population sera de 9.774.093 hbts en 2001 et 11.094.903 hbts en 2006 et doublera tous les 25 ans.

Au regard des indicateurs démographiques, le Sénégal demeure encore un des pays où l'accroissement démographique est le plus élevé.

Cet accroissement démographique rapide serait essentiellement dû à une fécondité élevée. L'EDS II indiquait un indice synthétique de fécondité de 6,0 enfants par femme en 1992/93. Le niveau élevé de la fécondité est entretenu entre autres par une nuptialité encore précoce et intense et par un faible recours à la contraception moderne.

En 1992/1993, on notait que 50% des femmes de 20-49 ans s'étaient mariées avant 17 ans et que la quasi-totalité des femmes étaient mariées à 30 ans (83%).

Malgré les progrès réalisés en matière de connaissance des méthodes de contraception, le recours à celles-ci reste encore marginal, seuls 4,5% des femmes en âge de procréer utilisent une méthode moderne de contraception.

La population sénégalaise est relativement jeune 56% ont moins de 20 ans et 47% ont moins de 15 ans.

Elle est également inégalement répartie sur le territoire national, tandis que l'Ouest du pays reste une zone de forte concentration, l'Est et le Nord sont faiblement peuplés.

Les densités varient de 6 hbts au Km² à Tambacounda (Est) du pays à 3399 hbts au Km² dans la région de Dakar.

Le recensement de 1988 estimait à 40% la population vivant dans les zones urbaines le reste étant en zone rurale.

Les tranches d'âge de moins de 1 an, de 1 à 4 ans, les femmes en âge de reproduction (FAR) et les personnes du 3ème âge 60 ans et plus représentent respectivement 4,8% ; 16% ; 23% et 6% de la population totale.

Les mouvements migratoires sont d'une très grande ampleur dans un pays sahélien comme le Sénégal.

Les mouvements de population sont internes mais aussi tournées vers l'extérieur du pays. Les migrations internes sont très diversifiées.

Parallèlement à l'exode rural, phénomène déterminant de l'urbanisation, il existe des migrations intra-rurales, émanant des zones enclavées et déshéritées vers les régions qui offrent de plus grandes opportunités.

Quant aux migrations internationales, elles sont aussi très importantes touchant essentiellement certaines ethnies ou communautés (Hal pulaar, Soninké et de plus en plus les baol-baol et les casamançais).

L'intensité des flux migratoires reste encore insuffisamment connue :

1.2. Le contexte socio-culturel

Le contexte socio-culturel du Sénégal se trouve encore marqué par des croyances pronatalistes malgré une diversité socio-culturelle qui trouve son fondement dans sa diversité ethnique.

L'histoire et les brassages ethniques ont fini par forger un fonds culturel commun très répandu exaltant le mariage précoce et la polygamie.

Les croyances pronatalistes sont encore maintenues par le fort taux d'analphabétisme, un style de vie rural et communautaire et des représentations sociales que les populations ont de la femme et de l'enfant.

1.3. Le contexte économique

Après des années de récession économiques entretenues par des conditions internes et externes défavorables de 1979 à 1994, période au cours de laquelle la croissance économique avoisinait quelques fois moins de 1% alors que la croissance démographique était de l'ordre de 3%, le Sénégal évolue vers des perspectives plus encourageantes.

Les différentes politiques d'assainissement des finances publiques, les différents plans d'urgence, les réformes institutionnelle et fiscale, ainsi que les nouvelles politiques sectorielles élaborées et mises en oeuvre après la dévaluation intervenue en 1994 ont permis entre autres de créer les conditions d'une bonne compétitivité de l'économie ainsi que le cadre approprié pour assurer une croissance soutenue et durable.

Ainsi les indicateurs les plus récents révèlent les effets positifs de ces nouvelles politiques.

On peut ainsi mentionner que le taux de croissance économique est passé de 4,8% en 1995 à 5,2% en 1996, de même le taux d'investissement est passé de 13% en 1992 à 15% en 1995.

L'inflation quant à elle se trouve maîtrisée dans des limites acceptables.

Cependant il importe de noter que ces mesures d'ordre macro-économique n'ont pas encore eu les effets attendus sur le niveau de vie des ménages.

L'enquête sur les priorités (ESP 1992-1993) a montré qu'en 1993, 33% des ménages vivaient en dessous du seuil de la pauvreté d'une part, d'autre part la majorité des pauvres se trouvait en milieu rural.

II. BILAN DE L'EXECUTION DU PREMIER PROGRAMME D' ACTIONS ET D' INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES EN MATIERE DE POPULATION

2.1. Les acquis du premier programme d'actions et d'investissements

Parmi les acquis les plus importants résultant de la mise en oeuvre du premier PAIP, on peut citer:

** Dans le domaine de la population :*

- L'opérationnalisation du cadre institutionnel de coordination de la mise en oeuvre.
- * Ainsi, le Comité Technique de Suivi de la Politique de population (CTSP), en charge du suivi de l'exécution des programmes et projets de population, et le Comité Inter ministériel d'appui au CTSP, ont été mis en place et fonctionnent.
- * Le Comité Consultatif sur l'IEC, et celui sur la recherche ont été créés.
- Les différents acteurs et groupes cibles ont été organisés avec la mise en place des structures suivantes :
 - * Le Réseau "Islam et Population", regroupant des islamologues et des spécialistes de la population ;
 - * Le Réseau des Parlementaires qui regroupe au sein de l'Assemblée Nationale, des Députés s'intéressant aux questions de population ;
 - * Le Forum des personnes âgées ;
 - * Le Réseau des Journalistes.
- Des progrès notables ont été aussi notés dans le domaine de l'exécution des programmes.
 - * L'élaboration d'un Guide méthodologique pour l'intégration des variables démographiques dans la planification du développement, a permis une meilleure prise en compte de la population à l'occasion des travaux d'élaboration du IX Plan de Développement.
 - * La formation de spécialistes en population et de personnel de la santé a renforcé les capacités nationales dans le domaine de la population et du développement.
 - * L'introduction de l'Education à la Vie Familiale et en Matière de Population (EVF/EMP), a été effective au niveau de l'enseignement élémentaire, et expérimentée dans le secondaire.

- * L'exécution d'une 2ème Enquête Démographique et de Santé (EDS/92), et de l'Enquête Migration Urbanisation au Sénégal (EMUS), et la mise à disposition des résultats, ont permis aux utilisateurs de disposer de données socio démographiques pertinentes dans les domaines couverts par ces enquêtes.
- La régionalisation de la politique de population a effectivement démarré.

La création des Comités Régionaux de la Population et des Ressources Humaines (COREPORH), et des Groupes d'Appui Technique à la Politique de Population dans toutes les Régions du pays, s'inscrivent dans ce cadre.

- La fécondité a connu une baisse puisque l'indice synthétique est passé de 6.6 enfants par femme, en 1986 (EDS1), à 6.0 enfants par femme, en 1992/93 (EDS2).
- Les objectifs de la politique de population ont été quantifiés.

+ Dans le domaine de la Santé,

- La réfection des Centres de santé, la construction de postes de santé ;
- Le relèvement du plateau technique, l'équipement des postes de santé en matériel de PF, vaccins et chaînes de froid ;
- Une meilleure disponibilité du médicament, et une amélioration du système de distribution de la Pharmacie Nationale d'Approvisionnement ;
- L'augmentation des contributions financières de l'Etat ;
- La mise en application des textes relatifs au fonctionnement des Comités de santé.

2.2. Les contraintes rencontrées dans la mise en oeuvre du premier programme d'actions et d'investissements

Les contraintes ont été nombreuses aussi bien dans le secteur de la population que celui de la santé.

Parmi celles ci, on peut citer :

+ Dans le domaine de la population

- Une faible adhésion de la population due à la combinaison de plusieurs facteurs ;
- Une opérationnalisation insuffisante des organes de coordination que sont la CONAPORH et les COREPORH, et une faiblesse de la coordination, du suivi et de l'évaluation de la mise en oeuvre ;

- Une faible prise en compte des résultats de la recherche dans l'élaboration des programmes et projets ;
- Un cadre juridique et réglementaire qui est parfois inadéquat ;
- Une harmonisation insuffisante des activités relatives à l'IEC/Plaidoyer.
- + Dans le domaine de la santé
- Un indice synthétique de fécondité qui reste encore élevé ;
- Une mortalité maternelle et infanto-juvénile très élevée ;
- Une insuffisance et une vétusté des infrastructures sanitaires ;
- Une précarité de la santé des adolescents, et une sexualité précoce ;
- Une trop grande verticalité des programmes.

D'une manière générale l'implication des Organisations non Gouvernementales a été faible dans la mise en oeuvre du premier Programme d'Actions et d'Investissements.

III. CONTENU DU PAIP

3.1. Méthodologie d'élaboration du PAIP

L'élaboration du PAIP a privilégié la recherche du consensus le plus large, et nécessité une investigation très fouillée afin de documenter au mieux les actions proposées.

Ainsi, les trois sous programmes du PAIP ont été élaborés par des groupes pluridisciplinaires, issus tant de l'Administration que de la Société Civile.

La démarche d'élaboration du programme a pris en compte beaucoup d'éléments :

- Une évaluation indépendante du Programme National de Population (y compris du premier PAIP) a formulé un certain nombre de recommandations ;
- Un conseil interministériel sur la population s'est tenu et a pris un certain nombre de décisions relativement à la mise en oeuvre de la politique de population ;
- Une mission d'évaluation du programme et de développement des stratégies (EPDS), commanditée par le FNUAP, a permis aux experts nationaux de faire un diagnostic exhaustif de l'ensemble des secteurs couverts par la politique de population ;
- L'exécution de deux (2) Enquêtes Démographiques et de Santé, en 1992/93 et 1996/97, a permis d'améliorer la connaissance de la population du Sénégal ;
- Une quantification des objectifs de la politique de population a pu être faite, et une méthodologie d'intégration des variables démographiques dans la planification du développement, élaborée par les techniciens nationaux.

Les équipes pluridisciplinaires en charge de l'élaboration du programme ont donc tenu compte de cet environnement.

Sur le plan technique, une analyse situationnelle du domaine de population a été conduite par des experts nationaux.

Le diagnostic issu de cette analyse situationnelle a été validé par un atelier national, avant la création de trois (3) groupes de travail sur les thèmes suivants :

- 1- Population et Stratégie de Développement (PSD) ;
- 2- Santé de la Reproduction, Planification Familiale ;
- 3- Information, Education et Communication/Plaidoyer en matière de population.

Chaque groupe a élaboré et propose un certain nombre d'activités dans son secteur.

A chaque étape du processus de préparation, un atelier de validation a été tenu avec l'ensemble des acteurs, afin d'aboutir à un large consensus.

IV. JUSTIFICATIONS ET OBJECTIFS DU 2^{ème} PROGRAMME D' ACTIONS ET D' INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES EN MATIERE DE POPULATION

4.1. Justifications du Programme d' Actions et d' Investissements

Depuis l'adoption de la politique de population, en 1988, beaucoup de progrès ont été réalisés dans le sens d'une meilleure connaissance des problèmes de population, et de leurs impacts sur le développement. La prise de conscience de ces problèmes et de leurs impacts a aussi beaucoup évoluée, tant au niveau des décideurs que des populations elles-mêmes.

Mais, il faut en convenir, la résolution des problèmes de population est une tâche de longue haleine, par ce qu'il s'agit en définitive de changer les comportements des populations. Les progrès dans ce domaine sont souvent lents, et ont besoin d'être constamment consolidés, fortifiés, afin de les rendre irréversibles.

Ainsi la baisse de la fécondité qui a été observée, doit être poursuivie, pour aboutir à une réelle maîtrise de la croissance démographique.

Depuis l'adoption de la Déclaration de politique de Population, le contexte national et international a beaucoup évolué. En effet, la prise en compte de l'environnement dans les stratégies et politiques de développement, est devenue incontournable, en particulier, depuis la Conférence de Rio de Janeiro, en 1992. La progression alarmante du SIDA, est venue rappeler brutalement l'urgente nécessité de sensibiliser et de mobiliser davantage les populations.

Enfin, les Conférences du Caire (1994) sur la population et le développement, de Copenhague (1995), sur le développement social, de Beijing (1995) sur les femmes, ont amené le Sénégal, à l'instar de la Communauté internationale, à prendre des engagements, qui doivent être traduits dans la politique et les programmes de population. Il convient de revisiter la première, et de concevoir les seconds, à la lumière de ces engagements.

La mise en oeuvre d'un premier programme d'actions et d'investissements (1991-1996), a marqué un pas certes important, mais insuffisant, au regard de l'ampleur des défis que le Sénégal doit relever afin d'arriver à une meilleure adéquation entre la population et le développement.

Le présent programme d'actions et d'investissements prioritaires en matière de population, vise à conforter les acquis engrangés durant le premier programme, et à apporter des solutions aux contraintes observées, afin de contribuer à la réalisation de l'objectif de développement que notre pays s'est fixé.

Par ailleurs, le Gouvernement du Sénégal a élaboré un programme de développement intégré de la santé et de l'action sociale (PDIS) pour l'horizon 1998 - 2002 et un plan d'action de la femme (PANAF) pour la période 1997 - 2001.

Le PDIS se fixe comme objectifs principaux de :

- réduire la mortalité infantilo-juvénile ;
- réduire la mortalité maternelle ;
- réduire l'indice synthétique de fécondité ;
- améliorer l'offre de services de base par des activités générales de revenus ;
- renforcer la lutte contre les fléaux sociaux et renforcer les interventions en direction des handicapés, des enfants en situation difficile et des personnes âgées.

Le PANAF se fixe comme objectifs :

- identifier les besoins des femmes sénégalaises
- de définir des stratégies cohérentes et concertées permettant de la satisfaire ;
- de fixer des objectifs opérationnels qui tiennent compte du contexte sénégalais ;
- de permettre l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes contribuant à l'amélioration des conditions de vie des femmes ;
- d'assurer la cohérence des plans et programmes sectoriels en direction des femmes ;
- de garantir la coordination des interventions de tous les partenaires du développement.

4.2. Les objectifs du programme d'actions et d'investissements

Ce second programme d'actions et d'investissements prioritaires en matière de population et développement, comme le premier, est un instrument de mise en oeuvre de la politique nationale de population.

Il cherche à opérationnaliser les objectifs de cette politique nationale de population, d'une manière générale, à contribuer de manière spécifique à l'amélioration des indicateurs socio-démographiques du pays.

Ce programme d'actions et d'investissements sera aussi l'occasion d'une actualisation de la DPP, pour tenir compte des importants changements intervenus depuis 1988, tant au niveau qu'international.

4.2.1. L'objectif général

* L'objectif général du présent programme est le suivant :

- Contribuer à améliorer le bien être général de la population

L'amélioration du bien être général de la population, objectif général de la politique de population, est aussi un objectif de développement national à l'atteinte duquel tous les secteurs de la vie nationale doivent concourir. Le second programme d'actions et d'investissements apportera sa contribution à l'atteinte de cet objectif global par la mise en oeuvre de trois (3) sous - programmes, qui seront les cadres opérationnels des objectifs spécifiques ci après.

4.2.2. Les objectifs spécifiques

Le présent PAIP cherchera de manière spécifique, à mettre en oeuvre les objectifs suivants :

- 1- Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie par une meilleure adéquation entre la population, les ressources humaines et le développement et l'amélioration durable des conditions socio-économiques des groupes cibles vulnérables.
- 2- Promouvoir la Santé de la reproduction des populations par la réduction de la morbidité et de la mortalité et l'amélioration de leur bien-être ;
- 3- Impliquer les décideurs, les leaders d'opinion, et les populations en général, dans la mise en oeuvre réussie de la politique et des programmes de population.

V. PRESENTATION DES SOUS - PROGRAMMES

5.1 Présentation du sous-programme : Population et Stratégies de développement

1 - Justificatifs

Malgré les importants programmes exécutés au cours de la période 1991-1996, le Sénégal demeure encore un des pays où l'accroissement de la population est le plus élevé. Avec un taux d'accroissement naturel de l'ordre de 2,9% par an et un taux d'accroissement intercensitaire de 2,7%, le Sénégal figure parmi les pays ayant le rythme de croissance démographique le plus rapide au monde.

Par ailleurs, face à la persistance de la crise économique, les inégalités à l'intérieur du territoire national se sont aggravées, accentuant le déséquilibre dans la répartition spatiale de la population.

Les faibles performances économiques enregistrées à partir des années 1979 ont eu un effet néfaste sur les conditions de vie des populations.

L'impact des politiques d'ajustement structurel s'est aussi traduit par une détérioration des conditions de vie des ménages.

L'Enquête Sur les Priorités (ESP) a montré qu'en 1993, 33% des ménages vivaient en dessous du seuil de pauvreté.

Ainsi avec le taux d'accroissement démographique actuel, il sera difficile d'enregistrer des résultats économiques notables comme augmenter la consommation par habitant, réaliser des niveaux d'épargne et d'investissement satisfaisants qui sont des éléments indispensables pour la relance de l'économie nationale.

Face à ces défis le gouvernement a élaboré et adopté un programme intitulé population et stratégies de développement devant assurer une meilleure intégration de la population dans les stratégies de développement.

2 - Objectifs du sous-programme " Population et Stratégies de développement "

2.1. Objectif du sous-programme

L'objectif du sous-programme est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie par une meilleure adéquation entre la population, les ressources et le développement et l'amélioration durable des conditions socio-économiques des groupes cibles vulnérables.

2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques retenus se présentent comme suit :

- Affiner le cadre conceptuel de la DPP et rendre plus performant sa mise en oeuvre.
- Améliorer la connaissance, la diffusion et l'utilisation des données sur la population.
- Améliorer les conditions socio-économiques des femmes, des jeunes et des personnes âgées.

3 - Structure du sous-programme Population et Stratégies de développement

Le sous-programme Population et Stratégies de développement comporte trois (3) volets :

- A/- Appui à la politique de population
- B/- Renforcement du système d'information sur la population
- C/- Promotion des groupes cibles (femmes, jeunes, personnes du 3ème âge).

Activités prioritaires à mettre en oeuvre par volet :

A) - Appui à la politique de population

- Identifier et intégrer les nouveaux objectifs démographiques ;
- Impliquer davantage le secteur privé, les ONG et les communautés dans la conception et la mise en oeuvre de la politique de population ;
- Renforcer l'intégration de la variable population dans les plans ;
- Elaborer des modèles et guide d'intégration de la variable population dans les plans ;

- Identifier et intégrer les préoccupations des régions et tenir compte des besoins issus du contexte de décentralisation ;
- Procéder à l'évaluation à mi-parcours du programme de population ;
- Evaluer la mise en oeuvre de la politique de population à la fin du programme ;
- Définir et mettre en oeuvre des mécanismes de suivi/évaluation appropriés ;
- Renforcer le cadre institutionnel de coordination et de suivi du programme national de population ;

B)- Renforcement du système d'information sur la population

- Réaliser le 3^{ème} recensement général de la population et de l'habitat ;
- Définir un programme quinquennal et de recherche ;
- Mettre en place une banque de données en matière de Population et Développement ;
- Renforcer le système d'informations sanitaires à des fins de gestion (SIG) et le système d'état civil ;
- Créer des centres de documentation en population et développement ;
- Former le personnel sur les méthodologies de recherches et de dissémination des données ;
- Passer des contrats avec les médias.

C) - Promotion des groupes cibles

- Impliquer les femmes, les jeunes et les personnes du 3^{ème} âge dans la conception et la mise en oeuvre des programmes de population ;
- Renforcer les capacités organisationnelles de gestion et de décision des femmes ;
- Développer des systèmes d'information sur le statut social, juridique et économique des femmes ;
 - Développer et mettre en oeuvre l'approche genre ;
 - Institutionnaliser l'EVP/EMP ;
 - Appuyer les personnes du 3^{ème} âge

4. Cadre institutionnel du sous-programme

Le sous-programme PSD est domicilié au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Il est piloté par une équipe, ayant à sa tête le Directeur de la Planification des Ressources Humaines (DPRH) qui occupe la fonction de Directeur National du sous-programme, avec comme principales tâches :

- la coordination, le suivi et l'évaluation,
- la gestion financière et administrative,
- la représentation au niveau de l'Etat et des partenaires au développement.

Le Directeur National est assisté par une équipe technique et administrative coordonnée par un Expert National en politique de population qui occupera la fonction de Directeur Technique du sous-programme.

L'équipe technique et administrative comprendra également un certain nombre d'experts (sociologues, démographes, économistes, planificateurs) et un personnel administratif (gestionnaire, comptable-matière, secrétaires, chauffeurs).

Par ailleurs, un comité de pilotage regroupant les différents acteurs du sous-programme (représentants des ministères techniques, ONG, associations) sera mis en place.

Il sera chargé d'adopter les programmes de travail, ainsi que les bilans et les plans financiers.

Des mécanismes de suivi/évaluations appropriés seront mis en place.

5. Financement du sous-programme Population et Stratégies de développement (PSD)

Volet I : Appui à la politique de population

- * Renforcement du cadre conceptuel et de mise en oeuvre
Coût total : 2.053.550.000 F.CFA
- * Régionalisation de la politique de population
Coût total : 781.350.000 F.CFA
- * Intégration de la variable population dans le développement
Coût total : 502.340.000 F.CFA
- * Valorisation et gestion des ressources humaines
Coût total 1.794.000.000 F.CFA

Coût total du volet I : Total An¹ ; An⁵ = 5.131.240.000 F.CFA

Volet II : Renforcement du système d'information sur la population

- * Collecte et utilisation des données dans le domaine de la population
276.600.000 F.CFA

- * Recherche en matière de population
Coût 746.000.000 F.CFA

Coût total du volet II : Total An¹ ; An⁵ = 5.022.600.000 F.CFA

Volet III : Promotion des groupes cibles

- * Promotion des femmes
Coût total 4.290.000.000 F.CFA
- * Promotion des jeunes
Coût total 7.217.000.000 F.CFA
- * Amélioration des conditions socio-économiques du 3ème âge
Coût total : 1.896.000.000 F.CFA

Coût total du volet III : Total An1 ; An5 = 13.403.000.000 F.CFA

Coût total An1, An5 du sous-programme : 23.556.840.000 F.CFA

Budget non alloué 10% : 2.355.684.000 F.CFA

Budget total An¹ ; An⁵ : 25.912.524.000 F.CFA

Contribution Etat 10% : 2.591.254.000 F.CFA

FINANCEMENT RECHERCHE : 23.321.270.000 F.CFA

5.2 Présentation du sous-programme : IEC/Plaidoyer comme appui au programme de population

1 - Justifications du sous-programme IEC/Plaidoyer

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique de population, l'IEC/Plaidoyer a contribué à une prise de conscience de l'importance de la variable démographique.

L'un des acquis essentiels de ce secteur réside dans la mise en place de mécanismes institutionnels d'appui à la mise en oeuvre des activités organisées sous forme de réseaux (réseaux des journalistes, des parlementaires, des islamologues etc...).

L'opérationnalisation de tels réseaux renforce l'institutionnalisation de l'IEC/Plaidoyer aidant ainsi à une prise de conscience plus accrue des problèmes de population, ainsi que l'émergence d'un environnement à une meilleure compréhension des problèmes de population.

Ces acquis risquent cependant d'être compromis si les contraintes suivantes ne sont pas levées dans le futur programme de population :

- la faible adhésion des populations
- le manque d'harmonisation des activités d'IEC/Plaidoyer
- la faiblesse de la coordination
- la persistance de pesanteurs socio-culturelles défavorables.

Ces contraintes se retrouvent de manière transversale et inter-sectorielle, pesant lourdement sur les acquis, ce qui justifie la mise en place d'un nouveau sous-programme IEC/Plaidoyer.

2 - Objectifs du sous-programme

2.1. Objectif du sous-programme

Le sous-programme IEC/Plaidoyer est d'impliquer davantage les décideurs, leaders d'opinion et les populations en général, dans la mise en oeuvre réussie de la politique et des programmes de population.

2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques retenus se présentent ainsi :

- Créer un environnement législatif et socio-culturel favorable à la SR ;
- Renforcer la participation et l'adhésion des groupes cibles ;
- Rationaliser et dynamiser la formation /Recherche en IEC/Plaidoyer.

3 - Structure du sous-programme

Le sous-programme IEC/Plaidoyer a été structuré en quatre (4) volets :

- A/- Plaidoyer et mobilisation sociale
- B/- Santé de la reproduction, santé sexuelle, planification familiale
- C/- Promotion des groupes cibles
- D/- Formation/Recherche.

Activités prioritaires retenues

A/- Plaidoyer et Mobilisation Sociale

- Promouvoir les activités de communication de proximité en direction des leaders politiques, religieux et coutumiers ;
- Elaborer des plans de mobilisation sociale sur les questions de population ciblant les ONG, ASC, groupements de femmes et de jeunes ;

- Soutenir et renforcer les réseaux d'appui à la politique de population (journalistes, islamologues, parlementaires et 3^{ème} âge...) et créer des réseaux des maires, conseillers ruraux et régionaux ;
- Faire un plaidoyer pour la révision de certains textes législatifs et réglementaires ;
- Etendre le modèle RAPID aux autres régions non couvertes ;
- Vulgariser davantage la DPP.

B/- Santé de la Reproduction PF SS

- Promouvoir la révision des textes relatifs à la SR/PF/SS ;
- Organiser des sessions de sensibilisations et d'information sur les nouveaux textes, les conventions internationales sur la SR/PF/SS ;
- Organiser un forum sur la SR des adolescents à l'intention des décideurs ;
- Mettre à contribution l'ANIOS et le réseau Islam et Population pour sensibiliser les leaders religieux sur la SR ;
- Organiser une journée d'information sur la SR des adolescents à l'intention des parlementaires ;
- Organiser une vaste campagne d'information et de sensibilisation sur la SR en direction des hommes.

C/- Pomotion des groupes cibles

- Impliquer les hommes dans la conception et la mise en oeuvre des programmes Genre/Population et /Développement ;
- Intensifier la scolarisation et l'alphabétisation fonctionnelle ;
- Créer une radio « fréquence femme », produire et diffuser des émissions radio-TV ;
- Introduire des motions d'égalité et d'équité entre les sexes dans les curriculums de formation ;
- Renforcer l'observation des droits des femmes gérés par le réseau « Siggil Jiggen yi » ;
- Lancer le mouvement national « Agir ensemble » ;
- Créer les mouvements nationaux « Perses modèles », Mbotaayou Goroyi », « vivre ensemble autrement ».

D/- Formation / Recherche

- Identifier les besoins de formation du personnel intervenant dans le secteur et concevoir un plan de formation ;
- Créer des modules de perfectionnement orientés vers les stratégies de plaidoyer en faveur de la politique de population ;
- Créer un module genre à intégrer dans les curriculums des écoles de formation ;
- Faire l'inventaire des études et recherche en matière d'IEC / Plaidoyer ;
- Elaborer un programme d'études et recherches dans le domaine IEC / Plaidoyer.

4 - Cadre institutionnel du sous-programme

a) Au niveau national

Le sous-programme IEC/Plaidoyer sera domicilié à la Direction de la Planification des Ressources Humaines (DPRH) du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan qui en assure la coordination.

Il sera piloté par une équipe ayant à sa tête le Directeur de la Planification des Ressources Humaines.

Le Directeur National s'appuiera sur l'équipe technique composée d'experts techniques impliqués dans la mise en oeuvre du plaidoyer et d'un personnel administratif.

b) Au niveau régional

Les comités régionaux de la population et des ressources humaines (COREPORH) seront les instances de coordination de toutes les activités en matière de population, en particulier des activités d'IEC/Plaidoyer.

5 - Financement du sous-programme IEC/Plaidoyer pour les cinq ans (1997-2001)

Volet I : Mobilisation sociale
Coût total : 1.699.000.000 F.CFA

Volet II : Santé de la reproduction, santé sexuelle/planification familiale
Coût total : 2.123.230.000 F.CFA

Production médiats : 1.215.000.000 F.CFA

Volet III : Promotion des groupes cibles
Coût total : 557.000.000 F.CFA

Volet IV : Formation/recherche
Coût total : 581.800.000 F.CFA

Coût total du sous-programme An¹ ; An⁵ : 6.176.630.000 F.CFA

FINANCEMENT RECHERCHE : 6.176.630.000 F.CFA

5.3 Présentation du sous-programme : Santé de la reproduction, Santé sexuelle, Planification familiale 1997-2001

1. Justificatifs

Le sous-programme national de santé de la reproduction vise essentiellement une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins en service de santé de la reproduction, planification familiale et santé sexuelle.

A travers ses différents volets, le sous-programme de SR aura comme missions essentielles de :

- donner aux femmes toute leur place dans le développement, protéger leur santé, promouvoir leur éducation et leurs droits et renforcer leur contribution à l'économie,
- protéger la santé des adolescents tout en favorisant chez eux un comportement responsable,
- prendre en compte les besoins des différents cibles à tous les âges,
- impliquer les hommes et répondre à leurs besoins en santé reproductive,
- préserver les femmes et les jeunes filles des conséquences de l'avortement, des mutilations génitales, des violences et sévices sexuels,
- atténuer les disparités entre zone rurale et urbaine et entre régions,
- sauvegarder et favoriser l'intégrité de la famille
- renforcer le cadre de mise en oeuvre à travers une approche/programme.

2. Objectifs

Le programme vise pour la période 1997-2001 les objectifs suivants :

2.1. Objectif du sous-programme

Promouvoir la santé de la reproduction des populations par la réduction de la morbidité et de la mortalité et l'amélioration de leur bien-être.

2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques retenus se présentent ainsi :

- Améliorer le taux de prévalence contraceptive et réduire les grossesses à risques et les mutilations génitales féminines ;
- Réduire le taux de malnutrition et accroître le taux de couverture vaccinale des enfants ;
- Améliorer l'offre de service en SR des jeunes, adolescents et personnes âgées.

3. Structure du sous-programme

Quatre axes dominants sont identifiés dans le sous-programme santé de la reproduction :

- A/- l'amélioration de la qualité des services ;
- B/- l'accroissement de la demande ;
- C/- l'accroissement de l'accessibilité ;
- D/- l'amélioration de la condition socio-économique des groupes-cibles.

Activités prioritaires

L'ensemble des objectifs du sous-programme SR/PF/SS constituent autant d'éléments concourant à la réalisation d'activités relatives aux quatre domaines ainsi définis;

L'amélioration de l'offre de service, notamment la qualité des services sera atteinte par le renforcement de la capacité d'intervention du personnel, la réorganisation des structures en vue de fournir les paquets de services intégrés de SR/PF/SS à tous les niveaux de la pyramide.

En outre, l'amélioration de l'offre sera recherchée par une grande accessibilité grâce à l'implication de toutes les structures publiques, privées, et parapubliques, ainsi que des structures de développement existantes sur le terrain et la décentralisation de l'offre de service jusqu'au niveau communautaire.

L'accroissement de la demande, autre grand domaine du sous-programme sera le résultat d'un meilleur attrait des structures, l'amélioration de l'accès aux services des cibles comme les jeunes, les personnes âgées et les hommes.

Il devra reposer sur une meilleure compréhension des comportements et besoins des différents groupes-cibles ainsi que le développement de la communication interpersonnelle et de masse.

L'amélioration de la condition socio-économique des groupes-cibles sera le résultat d'activités d'appui et de soutien aux groupes-cibles, jeunes, femmes, personnes du 3ème âge.

Par ailleurs, il faudra dans le cadre de ce sous-programme :

- Mettre en place un système de coordination entre les différents volets de la SR ;
- Rénover/Construire et équiper des centres de référence de district en P.F ;

- Renforcer l'équipement des structures existantes ;
- Renforcer l'équipement des structures sanitaires en produits contraceptifs, matériel et médical et en médicaments ;
- Former et recycler les prestataires de services ;
- Constituer une équipe pluridisciplinaire de formation des formateurs en S.R ;
- Développer la stratégie avancée en matière de consultation prénatale et de vaccination des enfants ;
- Offrir au niveau des formations sanitaires des soins intégrés pour les femmes ;
- Mettre en oeuvre le plan national d'IEC/SR et améliorer le SIG ;
- Assurer la prise en charge des besoins des jeunes, des adolescents et des personnes âgées en S.R.

4. Cadre institutionnel

Le sous-programme de SR sera domicilié au Ministère de la Santé et de l'Action Sociale.

Il sera piloté par une équipe ayant à sa tête le Directeur de l'Hygiène et de la Santé Publique qui fera office de Directeur National avec comme tâches :

- la coordination, le suivi et la supervision
- la gestion administrative et financière
- la représentation au niveau de l'Etat et des partenaires au développement.

Le Directeur National s'appuiera sur une équipe technique et un personnel administratif.

L'équipe technique comprendra un Directeur Technique et d'autant de responsables que de volets en SR.

Le personnel administratif sera constitué d'un gestionnaire, d'un comptable matière, de secrétaires et de personnel d'appui.

Au plan politique il sera mis en place un comité interministériel présidé par le Ministre de la Santé et de l'Action Sociale et comprenant les départements ministériels impliqués dans la mise en oeuvre du programme national de SR (MEFP, MJS, MEN, MFEF, etc...) les représentants des ONG, des Associations et du secteur privé.

6. Financement du sous-programme

Le financement global du sous-programme de Santé de la reproduction/Santé sexuelle/Planification Familiale est ainsi réparti :

- Planification familiale : 11.809.413.000 F.CFA
- MST-SIDA : 2.803.650.000 F.CFA

- Grossesse-accouchement et suite de couches : 2.748.073.000 F.CFA
- Mutilations et violences sur les femmes : 817.000.000 F.CFA
- Nutrition (SANAS) : 263.000.000 F.CFA
- Vaccination : 360.120.000 F.CFA
- Composante jeunes : 1.372.000.000 F.CFA
- Systèmes d'information sanitaire (SIG) : 99.575.000 F.CFA
- Troisième âge : 20.000.000 F.CFA

TOTAL GENERAL : 20.292.831.000 F.CFA

7. Financement recherché au titre du 2^{ème} PAIP (1997-2001)

Récapitulatif :

- PSD	=	23.321.270 000 FCFA
- IEC/Plaidoyer	=	6.176.630.000 FCFA
- SR	=	20.292.831.000 FCFA

FINANCEMENT TOTAL 2^{ème} PAIP EST DE : 49.790.731.000 FCFA

VI. COORDINATION DE LA MISE EN OEUVRE

4-1. Mécanisme de coordination

La coordination du PAIP sera assurée au double niveau politique et technique, de manière à permettre une mise en oeuvre cohérente.

Cette cohérence reposera sur une plus grande synergie entre les différents acteurs du Programme National de Population, d'une part, et sur une coordination et une concertation permanentes des activités et des acteurs, au sein d'un même secteur, d'autre part.

Le mécanisme créé lors de la mise en oeuvre du premier PAIP était ainsi articulé:

- * Une Structure politique d'orientation et de décision : Le Conseil National de la Population et des Ressources Humaines, présidé par le chef de l'État;
- * Une Structure consultative nationale de consultation, comprenant l'ensemble des intervenants: la Commission Nationale de la Population et des Ressources Humaines(COREPORH) ;
- * Un Organe de coordination, de suivi et d'évaluation inter sectoriel, constitué par la Direction de la Planification des Ressources Humaines(DPRH) ;
- * Des Comités techniques de coordination et de concertation des projets, de l'IEC, et de la Recherche ;
- * Des Structures de coordination et de suivi de la mise en oeuvre au niveau sectoriel : les Ministères et autres acteurs privés ;